

**Rapport de la Présidente**Séance publique du  
vendredi 19 juin 2020**10<sup>ème</sup> Commission****N° CD-2020-3-10-3****Service instructeur**DGA développement humain et solidarité - Direction  
enfance, santé, insertion**Service consulté****AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 DE LA CITE DE L'ENFANCE**

Résumé : Proposition d'affectation des résultats cumulés de l'exercice 2019 de la Cité de l'Enfance (résultat de fonctionnement d'un montant de 160 886,66 € et résultat d'investissement d'un montant de 1 130 876,17 €).

Le budget de fonctionnement de la Cité de l'Enfance est financé par le Conseil départemental. Les propositions d'affectation du résultat 2019 permettront de limiter les évolutions futures de la dotation départementale. Concernant l'investissement, le solde 2019 fait l'objet d'un report au budget d'investissement de l'année 2020. Il s'agit là d'opérations classiques de clôture de l'exercice comptable.

**I. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019****1. Résultats de l'exercice 2019**

<b>Colonne 1</b>	<b>Section fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
Recettes	3 867 683,54 €	169 828,17 €
Dépenses	3 942 499,83 €	45 176,36 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 74 816,29 €</b>	<b>124 651,81 €</b>

**2. Résultats cumulés 2019 à affecter**Section de fonctionnement

<b>Résultat comptable de l'exercice</b>	<b>-74 816,29 €</b>
Reprise des résultats antérieurs	235 702,95 €
<b>Résultat 2019 à affecter</b>	<b>160 886,66 €</b>

## Section d'investissement

<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>124 651,81 €</b>
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	1 006 224,36 €
<b>Résultat 2019 à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 130 876,17 €</b>

Le résultat de la section d'investissement, d'un montant de 1 130 876,17 €, ne constitue qu'un solde d'exécution du budget et fait l'objet d'un report au budget d'investissement de l'exercice 2020 sur la nature 001.

## **II. PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Je vous propose d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé d'un montant de **160 886,66 €** de la manière suivante :

- **50 000 €**, correspondant au résultat de l'exercice 2017 à la réserve de compensation des déficits d'exploitation (nature 10686),
- **110 886,66 €**, correspondant à la part non affectée du résultat de l'exercice 2018 au compte 110 de l'exercice 2020. Parmi les 110 886,66 €, 61 752,02 € ont déjà été inscrits en recettes de fonctionnement dans le 002 au BP 2020, se décomposant comme suit :
  - 50 000,00 €, correspondant à une partie d'affectation du résultat de fonctionnement cumulé de 2018, conformément au rapport CD-2019-3-10-2 ;
  - 11 752,02 €, correspondant à la neutralisation de la charge d'amortissement relative aux travaux de mise en sécurité, conformément au rapport CD-2019-5-10-1.

Le restant, soit **49 134,64 €** est à inscrire en DM1 2020 en recettes de fonctionnement dans le 002.

La 10<sup>ème</sup> Commission a émis un avis favorable lors de sa séance du 5 juin 2020.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le résultat de fonctionnement cumulé d'un montant de **160 886,66 €**,
- d'affecter **50 000 €**, correspondant au résultat de l'exercice 2017 à la réserve de compensation des déficits d'exploitation (nature 10686),
- d'affecter **110 886,66 €**, correspondant à la part non affectée du résultat de l'exercice 2018 au compte 110 de l'exercice 2020,
- d'inscrire en DM1 2020 **49 134,64 €** en recettes de fonctionnement dans le 002 (61 752,02 € ayant déjà été inscrits au BP 2020),

- d'approuver le résultat d'investissement d'un montant de **1 130 876,17 €** qui ne constitue qu'un solde d'exécution du budget et qui fait l'objet d'un report au budget d'investissement de l'exercice 2020 sur la nature 001 (inscrits en DM1 2020).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT